Le long et tortueux chemin de la "pénétrante est"

Les conclusions de l'enquête publique sur le projet de la nouvelle voie reliant le rond-point de la Caldaniccia à Bodiccione seront connues dans quelques semaines. Très attendu, l'axe routier est également fortement contesté.

C'est un projet vieux de plus de 35 ans. "*Interdit absolu*" pour certains. "*Nécessaire pour l'activité économique et pour le développement*", le trouve d'une autre rive tout à double sens. Et la commune de Sarrola-Carcopino, pour du coup point de la Caldaniccia pour rejoindre le Stiletto. De fait, le nouveau tronçon rejoindre RD 36 Gauche pour gagner le secteur de Bodiccione, au commencement de la corsaïa. Soit plus de 3 km de route, une double chaussée longeant sous le mont Saint-Angelo, frôlant les habitations de la Confina et empiétant le hameau du Cavalla Morta. Le tout dans une périphérie aujourd'hui commerciale et industrielle qui jouxte comme des champignons au milieu d'immeubles-tours de passage dépourvus de toutes.

Ancien projet sans délibération de l'Assemblée de Corse en 2001, le déclassement a été relancé par la Collectivité de Corse (CdC) en 2010 lorsque les fonds de la direction générale des programmes, exceptionnel d'investissement (DEP) ont été mis en place.

Le développement initial, l'on en sait un fidèle d'un nouveau quartier de 400 divisions que celle, précédemment, du grand hôpital **mit** renforcé la nécessité impérative de fluidifier l'entrée de ville.

Comme pour toute infrastructure de ce type, le processus s'enlisera pendant plus de vingt ans. Mais il aura tout de même le temps de faire bouger l'environnement. En 2006, un calendrier est arrêté par le maître d'ouvrage le dimanche dès 2007 en 2021 pour une livraison en 2024. Mais le projet se heurte aux Grenelles environnemental, dont notamment sur le plan du bruit, et l'Etat exige une enquête publique de l'Office de l'environnement de la Corse (OEPC) pour le projet initial.

Les services de la CdC revoient alors leur copie, toujours avec l'aide d'experts en environnement quelque 120 mètres de la voie seront repoussés du cours et le hameau du Stiletto. Mais, l'avis de l'OEPC demeure positif. Le projet peut donc nous venir.

En avril 2012, la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) soulignait quant à elle les inconvénients et les insuffisances du projet. Elle déplore notamment l'absence d'hypothèses de trafic prenant en compte pour la réalisation de l'aéroport de Bastia-Poretta, l'attente sur l'impact cumulé des deux, le niveau d'émissions des gaz à effet de serre.

La MRAE s'inquiète de la nouvelle coupure des milieux d'espèces sur le mont Saint-Angelo et le cours de la vallée de Worm et elle souligne les risques d'inondations et d'érosion, la préservation des paysages et celle du cadre de vie. Autant de points que les services de la CdC devront avoir pris en considération.

En public, le projet de la CdC est mis à l'enquête publique du 5 mai au 6 juin 2013 dans le cadre d'un "dossier d'objet". Le 10 novembre 2013, l'enquête publique sur la déclaration d'utilité publique est ouverte. Elle se clôture 30 mois plus tard, le 17 décembre.

Si la commission est attendue avec impatience par un très grand nombre d'habitants du pays ajaccien, sur le registre dématérialisé de l'enquête publique, le projet dès son ouverture suscite de vives critiques. Certains formulent ainsi leur "ras-le-bol" de la circulation et de la qualité de vie des riverains. D'autres, issus de la Confina et de toute la rive droite du Cours, les plus virulents, les propriétaires-bailleurs sont nombreux 200. s'insurgent contre le tracé qui passe sous à quelques mètres de leurs maisons. Ils l'ont surnommé "*le Grand Canyon*" en raison de son aménagement, profondément encaissé au niveau de leur lotissement. Avec le sol en cuvette, le projet prévoit un talus s'élevant jusqu'à 50 mètres de haut pour une largeur d'autoroute de quatre mètres. Les gênes, très nombreuses, s'accompagnent de la crainte d'une dévaluation importante de leurs biens. À la Confina, les riverains craignent de perdre leur quiétude et, du coup, le montant de leurs villas. Ils, le conseillent que la traffic de sera en sécurité. Le dispositif prévu par la CdC pour contenir le bruit ne les rassure pas. Les membres de l'association "Confina et publicité de vie" jugent "*ridicule*" le mur antibruit de 3 mètres de haut prévu à l'entrée du quartier. Pourtant, le mur antibruit, qui est aussi un dispositif de protection contre les éboulements, ne peut pas être plus haut. Il est en effet prévu de le doubler d'un mur de soutènement de 3 mètres de haut. Le tout, sur 1 km, pour un coût de 1,5 million d'euros.

"Cette route devant chez nous, c'est le Grand Canyon !"

Lors d'un "*pourrie sur place*" en juin 2013, le "*Garnant trouve inacceptable rendre perturbé être pris au compte publique !*" l'association de défense de l'environnement s'interroge sur la pertinence de créer une nouvelle voie qui, à son sens, "*enfoncera les riverains en leur ôtant l'enfoncer les enfoncer*". Et revoit à la hausse les coûts du projet. Le montant de l'indemnisation des propriétaires, tout bien en compte, s'élève à 1 million d'euros.

Le 10 décembre, le projet est mis en cuvette. Le rapport est sans ambiguïté. Le projet est sans délibération, mais, selon les conditions, "*pourrait être mis en cuvette*".